

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises**P1****Agir pour l'agro-alimentaire et les filières alimentaires****E300**

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1511-1 et suivants, L4131-2, L1611-4 et L4221-1 et suivants,
- VU** l'arrêté DREETS 2022/632 du Préfet de Région portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant Stratégie régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022/2028
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 octobre 2023 approuvant le règlement du dispositif « Transformation de produits agricoles issus de l'exploitation » de l'intervention n° 73.01 du Plan stratégique national (PSN) 2023-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2024 approuvant le Budget Primitif 2025 notamment son programme « 300 – Agir pour l'agroalimentaire et les filières alimentaires »,
- VU** la délibération du Conseil régional du 20 mars 2025 approuvant la Stratégie régionale « Elevage 2025/2027 - Engagés pour nos éleveurs ! »,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du 30 avril 2020 approuvant le cahier des charges de l'appel à projets en faveur des investissements productifs en agroalimentaire,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 21 mai 2021 approuvant la convention type IAA,
- VU** la décision de la Présidente du 19 décembre 2024 modifiant le présent règlement « Transformation de produits agricoles issus de l'exploitation » de l'intervention n° 73.01 du Plan stratégique national (PSN) 2023-2027,
- VU** la convention de paiement relative aux aides régionalisées hors SIGC de la Région des Pays de la Loire et de leur cofinancement Feader dans le cadre du Plan Stratégique National (PSN) 2023-2027 approuvée par décision de la Commission permanente du 22 septembre 2023,

VU

le budget voté au titre de l'exercice 2025 lors des séances du Conseil régional relatives au vote du budget de la Région.

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Economie, Agriculture, Industries agroalimentaires, Pêche, Emploi, Formation continue, Enseignement supérieur et Recherche, International, Numérique

Après en avoir délibéré, décide,

D'AFFECTER

une autorisation de programme d'un montant de 350 000 € (AP), en complément des 350 000 € affectés en session d'octobre 2024, et des 300 000 € initialement affectés en session du 19 et 20 octobre 2023 (opération Astre n° 2023_10227), soit une enveloppe de 1 000 000 € pour la mise en œuvre par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) de l'intervention 73.01 du PSN 2023-2027, relative l'aide à la transformation de produits agricoles issus de l'exploitation, au titre du PSN 2023-2027.

D'AFFECTER

une autorisation de programme d'un montant de 2 500 000 € (AP), en complément des crédits affectés en Commission permanente du 17 novembre 2023 et lors de la session du Conseil régional du 17 octobre 2024 (opération Astre n°2023_10393), soit une enveloppe de 6 900 000 € pour la mise en œuvre par l'Agence de Services et de Paiement de l'intervention 73.03 du PSN 2023-2027, relative aux aides à l'investissement en faveur de la transformation et de la commercialisation de produits agricoles par les industries agro-alimentaires (ARIAA-FEADER).

D'AFFECTER

une autorisation de programme de 40 000 € (AP), en complément des crédits régionaux affectés en 2024 sur ce dispositif (opération Astre n°2024_01985), soit un budget total de 106 000 € alloué au financement des projets des années 2024 et 2025 sur le dispositif « Pays de la Loire Investissement Numérique ».

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstention : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe l'Ecologie Ensemble.

L'élue ci-après ne prend pas part au vote : Patricia MAUSSION.